

Épandage de fondants et d'abrasifs sur la chaussée

Les saisons hivernales se suivent, mais ne se ressemblent pas toutes pour autant. Chaque hiver nous amène son lot de caprices avec lesquels nos entrepreneurs en déneigement, ainsi que nos citoyens, doivent composer. Malgré les efforts consacrés à la bonne exécution du déneigement sur le territoire, l'apport de neige et de glace sur la chaussée vient compliquer les déplacements des usagers de la route et des piétons. De ce fait, comme l'ensemble des municipalités au Québec, la Ville de Prévost doit offrir des conditions de circulation acceptables et sécuritaires sur ses routes. Pour ce faire, elle fait appel à des entrepreneurs qui effectuent le tassement de la neige et l'épandage de matériaux sur la chaussée et les trottoirs.

Considérant les impacts négatifs des fondants sur l'environnement tels que les cours d'eau, les lacs, les nappes d'eau souterraines, la végétation, les infrastructures municipales et autres, il est primordial d'en réduire son utilisation au strict minimum. Il en est de même pour l'utilisation des abrasifs qui se retrouvent dans les puisards de rues ou les égouts sanitaires et aboutissent à l'usine de traitement des boues, dans les fossés en bordure de rues et finalement sur les terrains des citoyens. En plus de nuire à l'environnement, la surutilisation des fondants et des abrasifs génère des coûts considérables.

Par les hivers passés, les bonnes pratiques voulaient que l'on effectue un épandage en continu sur toute la chaussée durant et après les opérations de déneigement, qu'importe le niveau d'utilisation et de priorité de chacune des rues. Aujourd'hui, la réalité étant tout autre en regard des réels besoins d'épandage, harmonisés avec l'environnement et les attentes des citoyens, la Ville doit donc revoir sa façon de faire.

Par conséquent, à l'écoute de ses citoyens et soucieuse de l'impact écologique, la Ville de Prévost met de l'avant la présente politique écocitoyenne d'épandage. En vigueur pour l'hiver 2020-2021, celle-ci prend en compte la sécurité des usagers de la route et celle des piétons, tout en favorisant une utilisation optimale des abrasifs (pierre AB-10) et des fondants (sel) sur l'ensemble de son territoire. Celle-ci s'inscrira ainsi dans les bonnes pratiques en matière d'épandage. Ce changement sollicitera donc la collaboration et la compréhension des entrepreneurs en déneigement, des citoyens et des usagers de la route.

Politique écocitoyenne d'épandage

Par mesure de sécurité routière, durant les opérations de tassement de la neige, des sels de déglacage et des abrasifs seront utilisés seulement sur certaines rues prioritaires et à divers endroits stratégiques qui sont définis dans le tableau figurant à la page suivante. Puis, à la fin du tassement de la neige, une quantité d'abrasifs et de fondants sera de nouveau appliquée sur les mêmes rues prioritaires et aux endroits stratégiques. Toutefois, la collaboration des entrepreneurs en déneigement sera mise à contribution afin d'éviter l'utilisation abusive des abrasifs et des sels de déglacage sur nos routes, tout au long de l'hiver.

Seules les rues prioritaires, intermunicipales, collectrices, en zone scolaire et en secteur montagneux seront desservies par un épandage sur toute leur longueur. Quant à l'ensemble des autres rues sur le territoire de la Ville, seulement les pentes, les courbes, les arrêts et les intersections seront traités avec un mélange d'abrasifs composé d'un faible pourcentage de sel. Cette approche s'apparente d'ailleurs à la définition de « Quartiers blancs » appliquée sur 4-5 rues lors des hivers antérieurs. Évidemment, les usagers de la route devront adapter leur conduite en conséquence. Il en sera de même pour les piétons.

Il est important de prendre connaissance de quelques petites données nominatives intéressantes en lien avec l'utilisation des abrasifs et des fondants selon certaines conditions météorologiques. Lors des opérations, les responsables du déneigement doivent tenir compte de ces facteurs parmi tant d'autres :

- Plus la température de la chaussée diminue, moins sont efficaces les sels de déglacage;
- Sous la barre des -10° Celsius (chaussée), les sels de déglacage sont pratiquement inutiles;
- Les abrasifs (AB-10) sont de petites pierres de forme cubique contenant moins de 10% de particules plates et allongées afin de mieux adhérer à la chaussée lors du contact avec le sol;
- La Ville de Prévost utilise uniquement un mélange volumétrique d'une partie sel (6%) pour 15 parties d'abrasifs (94%);
- Une pluie verglaçante est une précipitation liquide sous le point de congélation avant de toucher le sol causant ainsi un verglas exigeant par le fait même une attention particulière à toutes les rues;
- Une pluie hivernale est une précipitation liquide au-dessus du point de congélation qui, suivi d'un refroidissement, cause une glace noire au contact du sol gelé pratiquement invisible requérant une attention particulière à toutes les rues;
- Lors de fortes précipitations de neige, l'utilisation des abrasifs et fondants avant et durant le déneigement est totalement inutile, car ils sont complètement ensevelis sous la neige. C'est pourquoi ils sont appliqués seulement à quelques endroits stratégiques.

Le tableau ci-après illustre les priorités de service et les endroits traités ainsi que la méthodologie.

Types de circulation	Description	Types de précipitations			Types d'épandage		
		Pluie verglaçante hivernale	Neige		94% abrasif et 6% sel		
			<5 cm	>5 cm	Toute la longueur	Pentes, courbes, arrêts, intersections	
Rues intermunicipales	Rues qui relient deux municipalités	Note A	Note B	Note C	X		Note D
Rues collectrices et prioritaires	Rues qui permettent de sortir d'un secteur ou situées en secteur montagneux	Note A	Note B	Note C	X		Note D
Zones scolaires	Rues qui desservent des écoles	Note A	Note B	Note C	X		Note D
Autres rues	Toutes les rues en secteur résidentiel non identifiées ci-dessus	Note A	Note B	Note C		X	Note D

Note «A» → Lors d'une pluie verglaçante, d'une pluie hivernale ou d'un grésil, un épandage composé d'un mélange d'abrasifs et de sels de déglacage serait appliqué sur toute la longueur des rues.

Note «B» → Lors de faibles précipitations, effectuer un léger épandage sur toute la longueur de la surface, sauf si les précipitations sont en continu. Si tel est le cas, appliquer un mélange d'abrasifs et de sel aux intersections, pentes, courbes et arrêts.

Note «C» → Lors de fortes précipitations, limiter au strict minimum l'application des abrasifs et de sel aux intersections, pentes, courbes et arrêts sur l'ensemble des rues du territoire.

Note «D» → Lors de situations urgentes, un épandage composé d'un mélange différent d'abrasif et de sel ou seulement de sel pourrait être appliqué à pleine surface sur différentes rues sur autorisation du directeur du Service des infrastructures.